

DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/016

*Occupation du domaine public*

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur MEGE Reynald en date du 19 janvier 2026,

**CONSIDERANT**, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'une nacelle devant le 1 rue Gustave Delory (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRÈTE

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 1 rue Gustave Delory afin de permettre le stationnement d'une nacelle pour des travaux d'installation d'un conduit de cheminée sur la toiture d'un immeuble. **Cette mesure prendra effet le samedi 24 janvier 2026 à partir de 08h00 jusqu'à 18h00. A cette occasion, deux places de stationnement seront neutralisées devant cette habitation.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation d'interdiction devra être mise en place et l'arrêté devra être affiché.

**ARTICLE 3** : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

**ARTICLE 4** : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur le Responsable de SCI MSL Habitat,  
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 19 janvier 2026

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**